

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 1er février 2021

Les enseignants des écoles sont actuellement mis à rude épreuve dans leurs conditions de travail, la situation sanitaire complique leur quotidien, que ce soit d'un point de vue pédagogique, en terme de charge de travail, dans l'organisation de l'école ou encore en ce qui concerne les tensions qui peuvent apparaître entre élèves ou dans les relations avec certains parents. Le travail est ainsi moins serein depuis que la covid-19 a fait son apparition. Les équipes gèrent la situation comme elles peuvent, mais ce n'est pas tous les jours facile.

Les directrices et directeurs d'école, de ce point de vue, sont particulièrement sollicité-e-s, ayant à gérer cette situation sanitaire en plus de tout le reste qui, déjà, débordait. L'allègement annoncé par le ministère apparaît comme de la pure illusion, et les dernières semaines ont encore montré comment ces promesses sont vite oubliées : il leur revient maintenant la saisie, dans Onde, de tous les parcours (PPRE, PAI, RASED, etc), l'organisation avant début février d'un conseil d'école pour mettre en discussion les rythmes scolaires, ou encore la mise en place d'un exercice PPMS « Risque majeur » le 16 février alors qu'on ne peut pas brasser les classes...

Les retours que nous avons du terrain marquent un débordement de toutes parts du travail des directrices et directeurs, il est temps de tenir compte de cette surcharge en donnant de réels moyens humains, davantage de temps de décharge et de formation, et en limitant réellement les demandes administratives.

C'est dans cette tourmente que la Loi de Transformation de la Fonction Publique se met, peu à peu, en place, éloignant encore davantage la profession des décisions la concernant. Après les opérations du mouvement l'an dernier, c'est au tour de celles liées à l'avancement d'être, à partir de cette année, hors de consultation des CAPD. Les élu-e-s du personnel n'auront, dorénavant, plus accès à aucun document préparatoire aux promotions, ni ne pourront faire remonter des situations discutables ou des éléments de débat lors de réunions paritaires. Il faudra dorénavant faire confiance aveugle en l'administration quant à la gestion des carrières !! La CAPD d'aujourd'hui étant l'exception qui confirme la règle, puisqu'elle traite de promotions qui auraient du être actées l'an dernier.

Que restera-t-il des instances de dialogue où les syndicats pouvaient relayer des demandes de terrain, questionner l'administration en fonction des problématiques de la profession ? A quoi joue le gouvernement par cette dérive autoritaire ?

A en croire le bilan du Grenelle de l'Education qui vient d'être publié, la gestion des carrières des enseignants se dirigerait encore davantage vers une logique managériale et dérégulatrice, loin de l'équité, de la transparence et de la justice nécessaire à la fonction publique et à ses agents.

Le ministre est aux antipodes de ce que souhaite la profession :

Il veut imposer de nouveaux programmes en maternelle avec toujours plus de fondamentaux et des tests systématiques, alors que la profession plébiscite les programmes de 2015 et souhaite que la maternelle reste une école bienveillante, accueillante tout en étant exigeante.

Il veut que les enseignant-e-s appliquent des méthodes pédagogiques dictées à travers des guides et méthodes officiels prenant un parti scientifique très discutable, alors que la profession demande une liberté pédagogique et une réelle formation basée sur l'ensemble de la recherche, sur temps élève.

Il veut un statut du directeur d'école avec pouvoir hiérarchique, alors que la profession demande de garder une organisation démocratique autour du conseil des maîtres tout en donnant des moyens humains, et davantage de temps aux directrices et directeurs.

Il veut que les enseignants soient davantage rémunérés au mérite et travaillent davantage pendant les vacances, la profession demande au contraire de reconnaître sa charge de travail et refuse de se voir appliquer des méthodes et organisations dignes du secteur privé.

Décidément, le fossé se creuse entre la profession et le ministre. Mais peu importe, il n'y aura plus de CAPD pour le dire.

Nous espérons quand même, Madame La Directrice Académique, que vous resterez jusqu'à la fin de celle d'aujourd'hui !